COMMUNE de MAREST-SUR-MAST
SEANCE DU 1er AVRIL 2026

Date de la convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026
Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 9
- pouvoirs : 2
- suffrages exprimés : 11

Séance ordinaire du premier avril de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures zéro minute.
Le Conseil Municipal de la Commune de Marest-sur-Matz, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire en session ordinaire.

Présents: MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe, GOY Gaël, LEGAY Sophie, SCHOUTEETEN Nicolas, SEGRÉ Marc, VERNEY Florian, YVER Alain

Absent excusé :
Mme LECLERE Aurélie qui donne pouvoir à M. VERNEY Florian
Mme HAVARD Corinne qui donne pouvoir à M. BONICHOT Alain

Secrétaire de séance : Christelle AUMONT

Délibération 03.2026.06
Objet - Election d'un Correspondant Défense

Vu la circulaire du Ministère de la Défense relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal ;
Considérant la nécessité de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, et de sensibiliser les citoyens aux questions de défense ;
Considérant que le Correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires pour la commune, notamment en matière d'information sur les questions de défense, le parcours citoyen (recensement, Journée Défense et Citoyenneté), et la promotion de l'esprit de défense ;

Considérant que les candidats sont :
- **GOY Gaël**

SOUS-PREFECTURE
08 AVR. 2026
DE COMPIEGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de procéder à la désignation d'un correspondant défense ;
- **DÉSIGNE** en qualité de correspondant défense :
  Monsieur Gaël GOY, conseiller municipal ;
- **PRÉCISE** que cette fonction est exercée à titre bénévole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Résultat du vote :
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0
Cette décision est adoptée à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme, à Marest-sur-Matz, le 02 avril 2026

Maire – M. Florian VERNEY

Secrétaire de Séance – Mme Christelle AUMONT